

---

# CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007 - 2009

## DE QUIMPER

---



Quimper Communauté



*Le présent contrat urbain de cohésion sociale 2007 - 2009 a été élaboré dans le cadre de la stratégie définie par la loi de programmation et d'orientation pour la ville du 1er août 2003, complétée par la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006 et des nouvelles orientations issues du Comité Interministériel des villes du 9 mars 2006, pour renouveler la politique de la ville à travers notamment le contrat urbain de cohésion sociale.*

## SOMMAIRE

SIGNATAIRES DU CONTRAT	p. 4
PREAMBULE	p. 5
BILAN DU PRECEDENT CONTRAT	p. 6
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	p. 7
PROJET DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE	p. 9
FONCTIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT	p. 12
PILOTAGE DU DISPOSITIF	p. 14
MOYENS FINANCIERS	p. 17
CARTE DU TERRITOIRE	
SIGNATURES	p. 18

## SIGNATAIRES DU CONTRAT

Il est convenu entre,

La commune de Quimper, représentée par la première adjointe au maire, Députée du Finistère,

L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances, ci-après nommée l'ACSE, représentée par le Préfet du Finistère, délégué territorial,

La communauté d'Agglomération de Quimper-communauté, représentée par son président, Sénateur-maire de Quimper,

L'Etat, représenté par le Préfet du Finistère,

Le Conseil Général du Finistère, représenté par son président,

La Caisse d'Allocations Familiales du Sud-Finistère, représentée par sa présidente et son directeur général,

L'OPAC de Quimper Cornouaille, représenté par son président.

# LE PROJET DE CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

## PREAMBULE

---

Le quartier de Kermoysan présente toutes les caractéristiques des zones d'urbanisme prioritaire (ZUP), construites pendant les années 1960-1970.

Si ces opérations ont offert, à l'époque, à une population souvent mal logée, des logements spacieux disposant de tous les éléments de confort pour des loyers modestes, l'uniformité architecturale et la concentration de logements sociaux a produit des quartiers atypiques par leur forme et par leur population.

L'histoire de Kermoysan s'inscrit dans une évolution observée au niveau national. La forme urbaine a mal vieilli et l'image du quartier, vue de l'extérieur, s'est dégradée. La concentration de logements à bas loyers a induit un regroupement de familles modestes à l'origine, puis de plus en plus en difficultés.

Les politiques spécifiques à ces quartiers se sont succédées ou accumulées :

- Zone d'Education Prioritaire (ZEP) en 1981 ;
- convention de quartier en 1990 ;
- quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville dans le cadre d'un premier Contrat de Ville en 1994 ;
- Zone Urbaine Sensible (ZUS) en 1996 ;
- second Contrat de Ville en 2000.

S'il convient de reconnaître les effets positifs de ces dispositifs ayant mobilisé moyens et énergies au service du quartier et de sa population, force est de constater qu'ils n'ont pu infléchir un processus de marginalisation croissante.

C'est sur ce même constat au niveau national qu'a été fondé le programme de rénovation urbaine pour une transformation profonde et durable des quartiers.

Conscients de l'importance de l'enjeu de la cohésion sociale au niveau de l'agglomération, la Ville et l'Etat, soutenus par tous les partenaires associés localement à la Politique de la Ville, ont élaboré pour Kermoysan un projet de rénovation urbaine. Cette démarche est engagée depuis 2005.

C'est dans la même dynamique que se mettent en place le Dispositif de Réussite Educative (DRE) et l'Atelier Santé-Ville (ASV).

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'inscrit dans cette logique de mobilisation des moyens pour réduire les écarts persistants entre le quartier et le reste du territoire quimpérois.

## BILAN DU PRECEDENT CONTRAT

---

La Politique de la Ville à Quimper a pu se développer, depuis sa création, autour d'un large partenariat institutionnel. Sous la conduite conjointe de l'Etat et de la collectivité, la participation constante du Conseil Régional, du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'OPAC de Quimper Cornouaille et de la Caisse des Dépôts et Consignations, a permis une mise en cohérence permanente des politiques menées au bénéfice du quartier prioritaire de Kermoysan et de publics ciblés à l'échelle de l'agglomération.

Ce partenariat a su mobiliser les moyens financiers nécessaires aux actions et s'est appuyé sur un réseau d'acteurs, publics ou associatifs, engagés au service des habitants.

La Politique de la Ville a ainsi permis d'accompagner des réhabilitations sur Kermoysan mais aussi d'encourager le renforcement d'une dimension éducative et culturelle autour des équipements de quartier. L'adaptation des prestations publiques s'est faite dans différents domaines (cadre de vie et habitat, urbanisme, prévention de la délinquance et tranquillité publique, interventions socio-éducatives et socioculturelles, insertion et emploi). Elle a permis d'offrir une réponse sociale adaptée aux besoins des populations prioritaires. Les résultats de ces actions sont particulièrement avérés dans les domaines socio-éducatif, culturel, ... Ils sont plus modestes en matière d'emploi. La mobilisation des habitants reste, quant à elle, une dynamique à confirmer.

Le Contrat de Ville a animé une réflexion sur l'évolution de la ZUS. Le programme de référence a constitué pendant plusieurs années un cadre d'action pour les principaux investissements réalisés dans le quartier. Il a jeté les bases du projet de rénovation urbaine.

L'observatoire social et urbain, construit sous maîtrise d'ouvrage du Contrat de Ville, a permis d'établir un état des lieux objectif de la situation sociale de la ZUS et de mettre en évidence les écarts de développement par rapport à l'ensemble de l'agglomération. Il alimente le rapport annuel présenté aux conseils municipal et communautaire lors du débat sur les orientations budgétaires. Outil d'aide à la décision, il permet désormais de mesurer les évolutions à l'œuvre à diverses échelles du territoire.

Ces dernières années, le Contrat de Ville a œuvré pour que le quartier bénéficie des nouveaux dispositifs contractuels proposés au niveau national : la rénovation urbaine, le Dispositif de Réussite Educative et l'Atelier Santé-Ville.

Le pilotage du projet de rénovation urbaine par le comité de pilotage du Contrat de Ville s'est imposé naturellement à Quimper. Garant de la cohérence globale de l'action publique pour le quartier, il s'appuie sur le partenariat construit au cours des deux Contrats de Ville successifs.

## DIAGNOSTIC TERRITORIAL

---

Le diagnostic détaillé du quartier est annexé au présent contrat. Ses principales caractéristiques sont résumées ci-après.

### **Le territoire**

La géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale correspond aux cinq découpages infra-communaux de l'INSEE (IRIS) : Place d'Ecosse-Limousin, Kermoysan, rue de Vendée-boulevard de Bretagne, Cap Horn-Penanguer, Penhars-Kergestin (Cf. carte en annexe). Elle intègre le périmètre de la Z.U.S. de Kermoysan, défini par le décret du 26 décembre 1996.

### **La démographie**

Contrairement à tous les autres quartiers de Quimper, dont la population augmente régulièrement, le quartier de Kermoysan a perdu près de 10% de sa population entre les deux derniers recensements, passant de 5 887 à 5 317 habitants.

Pendant la période, le nombre de logements et la vacance sont restés stables. C'est donc la diminution de la taille des ménages qui explique cette baisse démographique. La présence croissante de familles monoparentales participe à cette évolution. Elles représentent 49% des familles du quartier (INSEE RP 99).

Le poids des habitants d'origine étrangère est une autre des caractéristiques du quartier. 9,4% de la population est d'origine étrangère, soit 500 personnes, pour une moyenne de 1,8% à Quimper au recensement de 1999. Si cette présence reste modeste au regard d'autres territoires urbains, cette sur-représentation sur le quartier induit une nécessaire attention particulière aux problèmes d'intégration et d'apprentissage du français notamment.

### **La pauvreté**

L'observation des revenus fiscaux des ménages sur l'ensemble de l'agglomération met en évidence la caractéristique majeure du quartier de Kermoysan : l'importance de la pauvreté.

Un tiers de la population de moins de 60 ans vit sous le seuil de bas revenus<sup>1</sup>, pour 14% sur l'ensemble de la ville.

Les travailleurs pauvres<sup>2</sup> sont sur-représentés : parmi les allocataires CAF, un actif occupé sur cinq vit dans un ménage qui se situe sous le seuil de pauvreté<sup>3</sup>.

Parmi les allocataires CAF, un enfant sur deux de moins de cinq ans vit dans une famille dont les ressources sont inférieures au seuil des bas revenus. Ce taux est de un sur cinq sur l'ensemble de la ville.

La moitié des allocataires du RMI domiciliés à Kermoysan est dans le dispositif depuis plus de trois ans. Ce taux est de 43,7% à l'échelle de la ville de Quimper.

Les demandeurs d'emploi sont nombreux, soit un pourcentage de 16,4% sur la ZUS. Ils sont globalement moins indemnisés que sur l'ensemble de la ville, cette situation étant due à un chômage de longue durée ou à une absence de cotisation préalable.

---

<sup>1</sup> 735 € par unité de consommation en 2004.

<sup>2</sup> Les travailleurs pauvres correspondent à la population des personnes exerçant une activité professionnelle et dont les revenus sont inférieurs au seuil de bas revenus

<sup>3</sup> idem note 1

Des réponses sociales sont mises en œuvre : accès facilités aux dispositifs d'aides financières, réalisation de contrats d'insertion, adaptation des services pour favoriser une fréquentation importante des enfants dans les dispositifs de la ville (périscolaire, cantine, centre de loisirs), ... Mais elles ne suffisent pas.

### ***L'insertion sociale***

Les travailleurs sociaux témoignent de l'émergence d'une tendance à la marginalisation chez certains jeunes adultes, difficiles à mobiliser dans une perspective d'emploi et d'accès aux dispositifs d'aide sociale.

Les personnes de 75 ans et plus représentent un secteur sensible de l'intervention sociale du fait de la diminution de leur autonomie, des problèmes de maintien à domicile et d'isolement. Les entretiens réalisés dans le cadre des relogements liés à la rénovation urbaine laissent entrevoir de nombreuses situations d'isolement. Ils montrent également l'existence de liens sociaux forts au sein de certains immeubles.

### ***L'éducation***

Le quartier est classé en zone d'éducation prioritaire (Z.E.P.) depuis 1981. L'impact des actions menées par l'Education nationale, les services de la Ville (périscolaire, centre de loisirs) et du Conseil Général, est sensible. Cependant, les indicateurs relatifs au retard scolaire notamment montrent une situation qui reste défavorable.

Le dispositif de réussite éducative se met en place en mobilisant les différents partenaires concernés et se poursuivra sur la durée du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

### ***Les services***

Les services publics et privés sont nombreux sur le quartier (mairie annexe, établissements scolaires, services sociaux, centre commercial, associations diverses du quartier ou intervenant sur le quartier).

Dans le domaine des transports, la population de Kermoysan est la moins motorisée de la ville. Cependant, ce quartier est le mieux desservi par les transports collectifs (nombre de lignes, fréquence et amplitude horaire).

### ***La tranquillité publique et le cadre de vie***

La convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP), conclue dans le cadre du précédent Contrat de Ville, portait prioritairement sur ces deux axes.

Malgré les actions développées ces dernières années, la tranquillité publique sur le quartier reste un enjeu.

Concernant le cadre de vie, des progrès ont pu être réalisés au travers des expérimentations ou actions renforcées (nettoyage des espaces publics, retrait des voitures épaves, gestion des arbres, ...). Cette démarche doit être poursuivie.

Ces caractéristiques du quartier de Kermoysan justifient la poursuite et le renforcement de politiques spécifiques. Les orientations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en découlent.

## PROJET DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

---

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, en complémentarité avec le projet de Rénovation Urbaine, vise à la transformation profonde du quartier de Kermoysan et à la valorisation de ses atouts. Ce principe d'action se traduit par la volonté de réduire les écarts de développement entre le quartier et l'ensemble de la ville de Quimper. L'aboutissement de ce projet doit se traduire par l'amélioration de la vie quotidienne de ses habitants.

D'une part, il s'agit de leur offrir la possibilité de suivre un parcours d'insertion personnalisé, adapté aux besoins et aux attentes de chacun. Cette démarche est, en effet, nécessaire à la promotion de l'égalité des chances entre tous les habitants de la collectivité.

D'autre part, il est important de donner à ce territoire l'image d'un quartier attractif et agréable à vivre afin d'y favoriser l'arrivée de nouveaux habitants, synonyme d'une plus grande mixité sociale.

Le recoupement des éléments du diagnostic social et urbain avec ces enjeux met en évidence un certain nombre d'objectifs concernant le quartier et ses habitants :

- lutter contre les pauvretés et les effets de la précarité ;
- renforcer la cohésion et la mixité sociale ;
- développer le dynamisme et l'attractivité du quartier ;
- accompagner le projet de renouvellement urbain.

La participation active des habitants du quartier à ce projet est, quant à elle, une condition essentielle de sa réussite. De ce fait, elle sera naturellement au cœur des préoccupations de ce nouveau contrat.

Le diagnostic fait apparaître une ancienneté supérieure dans les dispositifs d'insertion pour les habitants de ce quartier ; aussi est-il nécessaire de renforcer l'accompagnement des parcours d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi. Pour cela, il convient d'organiser une connaissance fine des besoins des habitants et de leur évolution. Il sera ensuite possible pour le Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'y répondre de manière efficace et adaptée, notamment dans le domaine de la lutte contre la précarité et en faveur des travailleurs pauvres, fils conducteurs de l'action de ce contrat.

Le projet de Rénovation Urbaine modifie, quant à lui, le quartier en matière d'urbanisme et d'habitat afin d'y favoriser une plus grande mixité sociale. Le développement économique du territoire est aussi un angle de travail de ce projet. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a donc aussi vocation à investir ces domaines d'action, mais dans leur volet relatif à la cohésion sociale, afin d'offrir, par exemple : un accompagnement adapté aux personnes concernées, soutenir les acteurs locaux dans une démarche économique ou encore participer à améliorer la qualité de vie et la tranquillité publique du quartier.

## **1. FACILITER LES PARCOURS INDIVIDUALISES**

### **1.1. Organiser l'observation et le suivi des parcours individualisés**

### **1.2. Préserver l'intégrité des personnes et leur sociabilité**

- Assurer la promotion et l'égal accès à la santé des habitants
  - Promotion et éducation à la santé
  - Connaissance et prise en charge de conduites addictives
  - Participation des habitants à l'élaboration et à la réalisation d'actions de santé
  - Amélioration de l'accès aux soins et à leur suivi
  - Développement des liens entre les secteurs sanitaire et social
  - Amélioration de l'environnement des habitants des zones prioritaires
  - Sensibilisation au dépistage

*Cet axe est mis en œuvre dans le cadre de l'Atelier Santé-Ville*

- Favoriser la cohésion familiale et sociale, et la lutte contre l'isolement
  - Lutter contre l'isolement et améliorer de l'image de soi  
*Ex : Atelier esthétique, atelier cuisine...*
  - Soutenir et renforcer la relation parent-enfant  
*Ex : Travailler autour de la place des pères, soutenir les familles monoparentales...*
  - Mettre en place un accompagnement individualisé au profit des enfants et des jeunes les plus en difficulté (*Cet objectif est mis en œuvre dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative*)
  - Développer l'accompagnement à la scolarité des enfants et des jeunes du quartier  
*Ex : Accompagnement scolaire...*
- Favoriser l'accessibilité à l'offre sportive et culturelle  
*Ex : Soutien aux clubs sportifs, animations culturelles...*
- Soutenir les initiatives collectives  
*Ex : Fête de quartier...*

### **1.3. Développer l'accès à l'emploi**

- Faciliter l'accès aux métiers porteurs  
*Ex : Valoriser les métiers d'aide à la personne...*
- Réduire les freins à l'emploi  
*Ex : Aider à la mobilité, favoriser les parcours d'insertion...*
- Développer les relations entre l'offre d'emploi ou de formation et les habitants du quartier  
*Ex : Encourager la participation des habitants au Forum de l'emploi, mettre en oeuvre la clause d'insertion emploi dans les marchés publics...*
- Développer des actions de formation et de préformation, notamment en faveur du public féminin  
*Ex : Action pour les bénéficiaires de l'Allocation de Parent Isolé...*

## **2. DYNAMISER ET VIVIFIER LE QUARTIER DANS LA VILLE**

### **2.1. Observer et qualifier l'évolution du quartier**

Déterminer des indicateurs qualifiant le développement économique, la tranquillité et la mixité sociale, ...

### **2.2. Encourager le développement économique**

- Diversifier l'activité économique du quartier aux profits de l'emploi des habitants  
*Ex : Accompagner les projets économiques en lien avec la rénovation urbaine, favoriser l'implantation de services ...*
- Favoriser l'implication des partenaires économiques dans le quartier  
*Ex : Poursuivre le soutien à l'association des commerçants, mobiliser les acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique et de l'économie sociale ...*

### **2.3. Améliorer la qualité de vie, assurer la tranquillité publique et développer la prévention de la délinquance**

- Renforcer la gestion urbaine de proximité  
*Ex : Assurer la réparation rapide des dégradations, Renforcer la coopération opérationnelle des acteurs de terrain...*
- Intégrer la dimension préventive dans les actions éducatives à destination des jeunes et des enfants du quartier  
*Ex : Favoriser la citoyenneté...*
- Développer les actions de sécurité routière  
*Ex : Réaménager des lieux de circulation, sensibiliser, former les jeunes...*
- Maintenir et renforcer la veille préventive et les capacités réactives des partenaires  
*Ex : Mettre en œuvre le tableau de bord, assurer la présence d'adultes en soirée...*
- Assurer la prise en compte de la tranquillité publique dans le projet de renouvellement urbain  
*Ex : Mettre en place le schéma directeur des lumières, limiter les nuisances des chantiers...*
- Favoriser la prévention et la lutte contre les violences, développer l'aide aux victimes et la médiation pénale  
*Ex : Accueil, aide et suivi des victimes...*

### **2.4. Assurer la cohérence avec la politique locale de l'habitat et accompagner la mise en œuvre du projet de Rénovation Urbaine**

- Assurer le suivi du relogement des personnes déplacées  
*Ex : Accueil sur le nouveau lieu en terme de services à la personne...*
- Suivre et analyser le logement en lien avec le PLH  
*Ex : analyse de l'opération de relogement, des ventes, suivi de l'occupation sociale et des démarches d'attribution...*
- Soutenir la gestion des copropriétés  
*Ex : Soutien à l'élaboration de diagnostics de copropriété (gestion prévisionnelle) dans le cadre du PLH, typologie de l'occupation...*

## FONCTIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT

---

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale n'a pas de domaine d'intervention exclusif. C'est au contraire un cadre de structuration globale des actions menées pour les habitants de Kermoyan. Il assumera donc les fonctions transversales suivantes :

### **1. Faciliter la décision partagée entre les partenaires du contrat**

Un dispositif d'observation de la situation locale et une évaluation des interventions conduites dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale sont nécessaires afin d'éclairer la prise de décisions par le Comité de Pilotage.

- Poursuivre et améliorer l'observation sur le quartier et sur l'agglomération

Afin d'assurer un suivi du contrat urbain de cohésion sociale, de mesurer l'impact des actions et de disposer d'un outil d'aide à la décision, il est nécessaire de conserver un observatoire social et urbain qui suive les indicateurs relatifs aux thèmes et au territoire concernés et produise une analyse. Au-delà de ce socle de base, la mise en œuvre d'outils de connaissance tels que des études ou des expertises s'inscrit elle aussi dans une logique partenariale qui vise à construire de la connaissance partagée.

La finalité de l'observation est de mettre à disposition des instances de pilotage des éléments de connaissance de nature à faciliter la prise de décision concertée.

- Développer les bilans annuels et l'évaluation

Le dispositif d'évaluation du contrat comprendra :

Annuellement : Un bilan du fonctionnement du dispositif dans son ensemble, et une analyse qualitative et quantitative de chaque action soutenue :

- l'avancement de l'action, sa réalisation effective ;
- le public touché : caractéristiques, nombre, ... ;
- le budget réalisé ;
- l'impact de l'action.

En fin de contrat : Une évaluation du dispositif mis en place durant les trois années du contrat à partir d'indicateurs préalablement définis.

### **2. Renforcer sur le territoire prioritaire les coopérations entre les institutions, leurs services et les acteurs**

La crédibilité de la politique de la ville tient, en partie, dans sa capacité à structurer des réseaux (institutionnels, professionnels, associatifs), à se situer opportunément là où les politiques ordinaires ne sont pas présentes et à répondre efficacement aux problèmes posés.

Au-delà du diagnostic, le contrat urbain de cohésion sociale doit également améliorer l'impact des interventions au travers de la connaissance partagée, de la recherche de cohérence et de complémentarité. Cette démarche, qui se traduit par des rencontres entre partenaires ou la mise en place de groupes de travail, se fait avec le souci constant d'une adaptation des dispositifs aux enjeux locaux et à la capacité des acteurs à y répondre.

### **3. Mobiliser en priorité les politiques et moyens ordinaires des institutions, services et partenaires**

De nombreux dispositifs et moyens existent : humains, techniques et financiers. Le contrat doit les mobiliser en priorité sur le territoire prioritaire. Les moyens spécifiques du contrat urbain de cohésion sociale seront utilisés de manière complémentaire.

### **4. Favoriser la relation entre les dispositifs publics locaux et le territoire prioritaire**

Le contrat doit porter une attention particulière à la prise en compte de la réalité du quartier par les dispositifs publics locaux. Cette attention constante se double de la nécessité d'un questionnement systématique sur l'opportunité d'actions spécifiques, adaptées aux besoins et à la situation particulière du quartier.

Ces dispositifs sont le plus souvent partenariaux et les choix concernant ces orientations peuvent être impulsés par les instances de pilotage.

### **5. Contribuer à la mise en œuvre d'actions**

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale soutient, à partir de ses moyens financiers propres, des actions nouvelles ou déjà existantes contribuant aux objectifs du contrat.

La mise en place d'actions renforcées sur le site prioritaire constitue une des spécificités majeures du contrat urbain de cohésion sociale. Il doit avoir en particulier pour mission d'initier un certain nombre de projets ou de contribuer à leur formalisation, tant dans leur conception que dans leur mise en œuvre. Le contrat urbain de cohésion sociale pourra ainsi accompagner en termes humains, techniques et financiers certains projets qui le nécessitent, en complémentarité avec les dispositifs globaux existant pour chaque politique.

Le soutien à l'innovation et à l'expérimentation reste une fonction majeure du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

## ORGANISATION DU DISPOSITIF

---

### **DISPOSITIF DE PILOTAGE ET MISE EN ŒUVRE**

#### **1 - Le pilotage**

Le dispositif de pilotage s'appuie sur deux instances : le comité de pilotage et le comité opérationnel.

#### **Le comité de pilotage**

Ce comité de pilotage unique fonctionne pour le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et le projet de Rénovation Urbaine.

Les missions de ce comité pour le Contrat Urbain de Cohésion Sociale sont :

- assurer le pilotage politique du projet et la préservation de sa cohérence avec l'ensemble des politiques sectorielles ;
- valider les programmes d'action ;
- analyser et débattre des bilans des actions et des évaluations du contrat, y compris de l'Atelier Santé-Ville et du Dispositif de Réussite Educative ;
- définir les ajustements nécessaires et proposer de nouvelles orientations pour le contrat à partir des travaux de l'observatoire et des analyses réalisées.

Il sera co-présidé par :

- le Préfet du département, délégué territorial de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, ou son représentant ;
- le Maire de Quimper ou son représentant.

Il réunira les autres signataires du contrat, notamment :

- le Département du Finistère ;
- la Communauté d'Agglomération de Quimper Communauté ;
- la Caisse d'Allocations Familiales du Sud-Finistère ;
- L'OPAC de Quimper Cornouaille ;
- L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances.

Le comité de pilotage se réunira, a minima, 2 à 3 fois par an.

### Le comité opérationnel

Le comité opérationnel a pour fonction de :

- construire une analyse partagée sur la situation du quartier,
- favoriser l'élaboration de réponses adaptées aux problématiques identifiées,
- garantir la cohérence des projets ou des actions entre les différents domaines,
- proposer les arbitrages sur les programmes d'actions,
- préparer les réunions du comité de pilotage...

Il est composé de techniciens :

- les représentants des signataires financeurs permanents du contrat ;
- le chef de projet de la rénovation urbaine ;
- et selon les besoins, les personnes ressource des différentes institutions.

## **2 - La mise en oeuvre**

### L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)

Les missions de la MOUS sont :

- organiser et animer la mise en œuvre des orientations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ;
- animer la conduite de projets, en recherchant la bonne articulation des actions avec les politiques sectorielles menées par ailleurs ;
- aider, conseiller et soutenir les opérateurs mettant en œuvre des actions concourant aux objectifs du contrat ;
- préparer la programmation ;
- assurer le suivi des études, évaluations, et diagnostics relatifs au contrat ;
- préparer l'ordre du jour et assurer le secrétariat des instances de pilotage ;
- réceptionner les dossiers de demande de subvention et en assurer le suivi ;
- et de manière générale, effectuer toutes les missions pour lesquelles elle recevra une commande du comité de pilotage.

Elle est composée par une équipe de quatre personnes, installée sur le quartier :

Pour le Contrat Urbain de Cohésion sociale :

- un chef de projet ;
- un adjoint administratif.

Pour la Rénovation Urbaine :

- un chef de projet ;
- un adjoint au chef de projet.

Un soutien technique est apporté aux différentes instances, sur les grandes orientations, par le recours aux ressources internes de chaque institution. Celles-ci sont représentées au sein de groupes thématiques constitués selon les besoins.

## MOYENS FINANCIERS

---

Au-delà des moyens déjà mobilisables au titre de la rénovation urbaine et des politiques ordinaires, les signataires, intervenant chacun au titre de leurs compétences et domaines d'intervention, participeront au financement d'actions conduites dans le cadre du présent contrat par des enveloppes dédiées. Soit, dans le détail et sous réserve des décisions budgétaires correspondantes :

- L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances s'engage à hauteur de : 191 000€ de crédits contractualisés par an ;
- Le Conseil Général s'engage à hauteur de : 75 000€ par an ;
- La Caisse d'Allocations Familiales s'engage à hauteur de : 30 000€ par an ;
- La Ville de Quimper s'engage à hauteur de : 200 000€ par an.

L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances finance par ailleurs, en fonction de leurs besoins :

- l'Atelier Santé Ville, dans la limite d'une enveloppe prévisionnelle annuelle de 45 000€;
- le Dispositif de Réussite Educative, dans la limite d'une enveloppe prévisionnelle annuelle de 162 200€ en 2007, 172 250€ en 2008, un avenant pouvant être élaboré pour 2009.

L'Agence financera également, sur crédits spécifiques :

- les actions en matière d'intégration et de lutte contre les discriminations ;
- les actions « ville, vie, vacances » proposées dans les quartiers retenus au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ;
- le dispositif adultes-relais.

Un compte rendu annuel de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) sera présenté au comité de pilotage (943 000 € en 2006 avec une augmentation de 5% par an jusqu'en 2009).

Fait en ..... exemplaires originaux, à Quimper le .....

**La ville de Quimper,**  
représentée par la première adjointe au maire,  
Députée du Finistère

**L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale  
et l'Égalité des Chances**  
représentée par le préfet du Finistère,  
délégué territorial

**Quimper-communauté,**  
représentée par son président,  
Sénateur-maire de Quimper

**L'Etat,**  
représenté par le préfet  
du département du Finistère

**Le Département du Finistère,**  
représenté par le président  
du Conseil Général

**La Caisse d'Allocations Familiales  
du Sud-Finistère,**  
représentée par sa présidente  
et son directeur général

**L'OPAC de Quimper Cornouaille,**  
représenté par son président